

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL
29 novembre 2018 – 9 h 00 à 17 h 30 et 30 novembre 2018 – 8 h 00 à 12 h 00

Présents : Haley Flaro, Douglas Jones, Julie Marr, Tina Soucy, Hector Losier, Jim Stanley, Donna McNeill, Michael MacMullin, Gaëtan Guérette et Lucien Sonier.

Absent :

Membres du personnel présents : Sonia Lanteigne et Susan Layton.

Membres du personnel présents pendant une partie de la réunion : Laragh Dooley, Scott Allaby et Crispina Caballero.

Également présents pendant une partie de la réunion : Daryl Wilson (expert-conseil) et Conrad Ferguson (cabinet Morneau Shepell).

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration des 29 et 30 novembre 2018 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2 Approbation du procès-verbal de la réunion des 24 et 25 octobre 2018

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la réunion du conseil des 24 et 25 octobre soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

Approbation du procès-verbal de la téléconférence du 14 novembre 2018

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la téléconférence du conseil du 14 novembre soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

Approbation du procès-verbal de la téléconférence du 21 novembre 2018

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la téléconférence du conseil du 21 novembre soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

3 État des mesures découlant de la réunion des 24 et 25 octobre 2018

Les points ont été examinés.

4 Moment de sécurité

L'importance de conduire prudemment à cette période de l'année fait l'objet d'une discussion, particulièrement en raison de la faune sur la route.

5 Déclaration de conflits d'intérêts

La présidente du conseil par intérim demande aux membres du conseil ayant des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion de déclarer ces conflits. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

6 Résolutions en bloc

a) Examen du mandat du Comité de gouvernance

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le mandat du Comité de gouvernance soit approuvé, en tenant compte de son examen pour supprimer le mot « nomination » du titre et clarifier le rôle de surveillance du processus de nomination par le Comité de gouvernance car toutes les recommandations du Comité devront faire l'objet de l'approbation du conseil.

7 Rapport de la présidente du conseil par intérim

La présidente du conseil par intérim souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

- a) La présidente du conseil par intérim souhaite la bienvenue à Daryl Wilson, qui assistera à la réunion du 29 novembre 2018 à titre d'observateur afin de fournir des commentaires sur la réunion du conseil de Travail sécuritaire NB, et ce, dans le cadre de l'engagement du conseil à l'amélioration continue de ses processus de gouvernance.
- b) Examen du plan de travail du conseil pour 2019

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le plan de travail 2019 du conseil d'administration soit approuvé sur la base du fait qu'il s'agit d'un document de travail et qu'il sera revu et corrigé au besoin.

- c) Grille de compétences provisoire utilisée par le conseil

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La grille de compétences soit approuvée, telle qu'elle a été modifiée pour inclure des données démographiques.

- d) Rôle des remplaçants au sein des comités
Les remplaçants sont invités à assister à toutes les réunions de comité.
- e) Examen du budget 2019 du conseil

8 Rapport du président et chef de la direction

Des mises à jour sont fournies sur les points suivants :

- Modifications législatives
- Lettre du Bureau de la sécurité des transports du Canada
- Embauchage du principal agent financier et du dirigeant principal de l'information

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le rapport du président et chef de la direction soit reçu tel qu'il a été présenté.

9 Taux de 2019

a) Analyse de l'établissement des taux de 2019

Pour donner suite à la téléconférence du 21 novembre 2018, la direction a présenté une analyse supplémentaire de l'effet de la modification législative proposée sur les hypothèses relatives à l'établissement des taux de 2019.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le taux moyen précédemment approuvé de 2,92 \$ doit être réduit de 0,27 \$ par tranche de 100 \$ des salaires, en supposant que le projet de loi proposé sera adopté et proclamé d'ici la fin de 2018 sans modification importante.

Quatre objections à la motion susmentionnée ont été enregistrées.

b) Examen du taux des pompiers

La direction a examiné le taux de 2019 de 515 \$ déjà approuvé en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et recommande une réduction du taux à 450 \$.

Aucune motion n'est présentée pour approuver la recommandation de la direction.

10 Mises à jour des politiques

a) Protection de la vie privée et des renseignements personnels

Les modifications de fond apportées à la politique ont été examinées.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
La Politique 41-007 – Protection de la vie privée et des renseignements personnels (diffusion 003) soit approuvée et la Politique 41-007 – Protection des renseignements personnels (diffusion 002) soit révoquée.

b) Modifications des politiques découlant de l'approbation de la politique sur la perte d'audition professionnelle

En septembre 2018, le conseil a approuvé des modifications à la Politique 21-112 – Perte d'audition professionnelle, laquelle clarifiait la « date de l'accident » en ce qui a trait à la perte d'audition. À la suite de ces modifications, des modifications ont dû être apportées à la Politique 21-106, à la Politique 21-111 et à la Politique 21-250 pour s'assurer qu'elles mentionnaient la définition de « date de l'accident » dans la Politique 21-112.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
La directive de modifier la Politique 21-111, la Politique 21-250 et la Politique 21-106 soit approuvée selon la présentation de la direction, mais le texte intégral des politiques traduites sera fourni à la prochaine réunion du conseil aux fins d’approbation.

c) Frais de déplacement du conseil

(i) Politique du conseil

La direction présente des révisions aux politiques concernant les frais de déplacement du conseil, recommandant l’harmonisation avec les taux du gouvernement du Nouveau-Brunswick, conformément à la recommandation formulée dans le rapport de la vérificatrice générale.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
La directive de modifier la Politique 32-401 et la Politique 39-205 soit approuvée selon la présentation de la direction, à l’exception de la section 19 de la Politique 32-401 (permettant le remboursement de repas au moyen de reçus plutôt que d’une indemnité journalière), qui doit demeurer en vigueur. Le texte intégral des politiques traduites sera fourni à la prochaine réunion du conseil aux fins d’approbation.

(ii) Donner des directives sur l’harmonisation des dépenses des travailleurs blessés

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le conseil a refusé de mettre en œuvre la recommandation de la direction d’harmoniser les dépenses des travailleurs blessés en fonction des taux du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

11 Mise à jour sur les finances

Le principal agent financier par intérim présente une mise à jour sur les finances jusqu’à octobre 2018.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le rapport du principal agent financier par intérim soit reçu tel qu’il a été présenté.

12 Formation – tireur actif

13 Séance à huis clos

14 Rapport du Comité de vérification

Le Comité de vérification attire l’attention sur les constatations de la vérification interne terminée en 2018 et examine le calendrier des vérifications à venir pour 2019.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le rapport du Comité de vérification soit reçu tel qu’il a été présenté et le Comité de vérification examinera les constatations de la vérification interne de 2018 et fera rapport sur les mesures mises en œuvre par la direction pour combler les lacunes.

15 Ajournement

MOTION D’AJOURNEMENT